## FICHE PROJET RESIDENCE DE TRESSAGE ET VANNERIE 2020 ÎLE DE TIGA

Définition du projet	Résidence tressage et vannerie.  Organiser une résidence itinérante dans chaque établissement scolaire.
Période	Mars 2020
Concept	Il s'agit de transmettre et de conserver les techniques de tressage lié à l'habitat traditionnel dans le cadre de la transmission des savoirs.
Programmation	Etablir une programmation de résidence en partenariat avec les écoles.
Disciplines	Atelier de tressage et exposition.
Montant	Budget d'organisation : 100 000 F CFP
Associations et personnes sollicitées pour les animations	Association culturelle ou cultuelle, artistes patentés et agences d'ingénierie culturelle.
Public	Public scolaire

Direction de la Culture



-----

PROVINCE DES ILES LOYAUTE

-----

**DIRECTION DE LA CULTURE** 

# Appel à projets

## Patrimoine et mémoire

Résidence de tressages et vanneries à Tiga

Dossier à envoyer avant le 07 février 2020.



Direction de la Culture

## Présentation générale

La Direction de la Culture de la province des îles Loyauté souhaite organiser au mois de mars 2020, une résidence sur le tressage et la vannerie. A cette occasion, la Direction de la Culture de la province des îles Loyauté lance un appel à projet qui invite les associations à vocation culturelle ou scolaire à conduire avec le service du patrimoine culturel cette action.

Ce projet s'articule autour de plusieurs objectifs :

- Transmettre et conserver ce patrimoine culturel afin de valoriser l'identité culturelle.
- L'importance de l'apprentissage des techniques de tressage chez les jeunes enfants dans un but de conserver le patrimoine et la culture dans l'espace et le temps de l'histoire de l'homme Océanie.

## Conditions et critères d'éligibilité

Cet appel à projet s'adresse :

- Aux associations à vocation culturelle ou cultuelle
- Aux artistes patentés et entrepreneurs à vocation culturelle
- Agences d'ingénierie culturelle

## Modalités de sélection

Les candidats seront amenés à proposer une programmation culturelle attractive qui prend en compte des animations orientées vers les scolaires et vers le grand public de Tiga.

Le comité de sélection sera composé des représentants de la Direction de la Culture.

Le comité devra faire un choix selon :

• L'attractivité et l'intérêt de mise en valeur du patrimoine selon le thème de la résidence.

## Conditions particulières de participation

Calendrier à respecter

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 07 février 2020.

Les candidats retenus s'engagent à fournir une programmation culturelle selon la date proposée par la Direction de la Culture. Cette programmation devra être accompagnée :

- D'une liste des noms et contacts des intervenants programmés contenant les honoraires et cachets prévus

Direction de la Culture

Téléphone: 45.52.14

- Du budget global attendu pour la résidence itinérante.

La direction se réserve le droit de vérifier de la sincérité du projet de programmation auprès des acteurs sollicités.

## Modalités financières

➤ Budget de réalisation de la résidence : 100 000 F CFP

#### **Dossier de candidature**

Les dossiers devront être rédigés en français.

Le dossier de candidature est composé de :

- ❖ De la fiche d'inscription remplie
- ❖ D'une note d'intention
- ❖ Du devis global
- ❖ Du dossier de l'association : statut, ridet et composition du bureau, d'un relevé d'identité bancaire ou postal RIB/RIP

Ce dossier est à envoyer avant le **07 février 2020** à 15H30, délai de rigueur :

Par courrier, à l'adresse postale suivante :

- Direction de la Culture BP 50, 98820 Wé Lifou

Par courrier électronique, à l'adresse suivante :

- Mail : sec\_dcac@loyalty.nc

L'appel à projet est publié et est téléchargeable sur le site : www.province-îles.nc

Les résultats de l'appel à projet seront communiqués aux candidats au mois de février 2020.

Direction de la Culture

## Fiche d'inscription

## **Identification de votre association**

Déclaration à la Subdivision  Date de publication au Journ  Objet de votre associa	ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jou n Administrative : le à rnal officiel : ation :  pose-t-elle d'un agrément administratif ?
Pour un renouvellement, r  Déclaration à la Subdivision  Date de publication au Journ  Objet de votre associa  Votre association disp  non	ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jou n Administrative : le à rnal officiel : ation :  pose-t-elle d'un agrément administratif ?
Pour un renouvellement, r  Déclaration à la Subdivision  Date de publication au Journ  Objet de votre associa	ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jou  n Administrative : le à rnal officiel :  ation :
Pour un renouvellement, r  Déclaration à la Subdivision  Date de publication au Journ	ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jou n Administrative : le à
<b>Pour un renouvellement, r</b> Déclaration à la Subdivision	ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jou n Administrative : le à
<b>Pour un renouvellement, r</b> Déclaration à la Subdivision	ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jou n Administrative : le à
Pour un renouvellement, r	ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jou
Renseignements d'ord	ure aummistratir et juriurque
	I ICHOIII .
<b>La personne chargée du</b> Nom :	u dossier au sein de l'association  Prénom :
Courriel:	
Qualité :	
Nom :	Prénom :
	ponsable de l'association et de la personne chargée du dossier le président, ou autre personne désignée par les statuts)
Code postal :	Commune :
Adresse de correspondance,	e, si différente :
Numéro de RIDET :	
Courriel:	
Téléphone:	Télécopie :
· · · · · · · · · · · · · · · · ·	Commune:
Code postal :	
	l:
Adresse de son siège social	  :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?
non
□ oui
Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?
non
□ oui
Composition du bureau et du conseil d'administration :
Renseignements concernant le fonctionnement de votre association Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jour
Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association :
Moyens humains de l'association  Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, vous indiquerez le nombre de CDI, d'un part, et les personnes à temps partiel, d'autre part.
Bénévoles:
Nombre total de salariés permanents :
Salariés en CDI : dont salariés à temps partiel : Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :
Salariés en CDD : dont salariés à temps partiel : Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :
Autres informations pertinentes concernant les moyens humains, que vous souhaitez indiquer :

Direction de la Culture